

DU BON USAGE DU VOCABULAIRE DANS L'APPROCHE SYSTEMENALYTIQUE DE L'INCESTE : THERAPIE FAMILIALE DE RESEAU DES SYSTEMES INCESTUEUX¹

MARTINE NISSE

martine.nisse@lecentredesbutteschaumont.com

Abstract

La thérapie familiale de réseau des systèmes incestueux est une plongée dans la confusion qui résulte de l'homéostasie incestueuse et sa très grande résistance au changement. Plus la communication est confuse, plus elle neutralise les tentatives de soin, plus la communication se clarifie, plus les enfants prennent la parole en prenant conscience de l'importance des mots. La déstabilisation des routines langagières des intervenants, l'écoute méticuleuse du vocabulaire permet aux enfants de penser la relation, en faisant un tri entre l'amour et la haine. Le décryptage de la contamination psychique par le système incestueux de la pensée de l'intervenant permet l'expression des émotions et dénoue la résonance. Le travail avec le génogramme systémalytique borne les étapes du travail judiciaire. L'autorisation thérapeutique de l'expression d'un droit à la haine légitime par l'usage de surnom pour caricaturer l'agresseur, diminue l'impact de la peur et favorise la croissance post-traumatique.

Les professionnels, étonnés de la rapidité avec laquelle ces enfants souffrants parfois si opposants montrent leur désir de revenir en consultation, sont toujours surpris de cette rapide évolution à laquelle ils ont participé, parfois sans le réaliser vraiment.

C'est précisément leur engagement et leur capacité à remettre en question leurs routines langagières qui ont participé à la synchronisation résiliente de ce nouveau système co-construit transitoirement, à leur demande ou à celle des juges des enfants.

Mots-clés : Inceste – Thérapie de réseau – Génogramme Systémalytique – Identification à l'agresseur – Hypnose – Vocabulaire.

Préambule

Depuis décembre 2019 la pandémie a bouleversé le monde, nos vies privées, fait évoluer nos pratiques thérapeutiques (Nisse, 2020). En France, elle a mis en lumière les violences intrafamiliales.

En 2020 la disparition de Mony Elkaïm a entraîné la remémoration de grands moments d'inspiration, de créativité, de partage, de rencontres amicales. Sans sa lumineuse intelligence et ses capacités à respecter les singularités de chacun de ses élèves, le Centre des Buttes-Chaumont² n'existerait peut-être pas et devant certaines adversités nous n'aurions peut-être pas eu non plus le courage de persévérer dans le travail si exigeant de la thérapie systémique des situations familiales d'inceste. Ultime synchronisation, Mony Elkaïm est décédé

¹ NdA : Cet article reprend et développe notre intervention de décembre 2019 en intégrant des contributions de thérapeutes familiaux qui furent nos stagiaires puis nos cothérapeutes et dont les travaux nous inspirent à leur tour: Thérèse Bouche, Sokna Fall, Marianne Janas, Stéphane Joulain, Samuel Rassinon, Linda Tromeleu ainsi que le professeur de psychologie Michel Warwznyiak.

² Le Centre des Buttes-Chaumont 20 rue du Rhin 75019 Paris France <https://centre-des-buttes-chaumont.org>

un 20 novembre, date anniversaire de la ratification de la Convention des Droits de l'Enfant dont nous défendons ardemment l'application.

Intro

Depuis les années 80, nous avons développé une approche thérapeutique spécifique des maltraitances, notamment de l'inceste (Gruyer, Nisse & Sabourin, 1991). Tout en soutenant les droits de l'enfant, cette approche intègre des éléments théoriques issus de la Théorie des Systèmes (Watzlawick, Helmick Beavin & Jackson, 1979), de l'école de Milan (Selvini, Palazzoli, 1983), des travaux d'Elkaïm (1995), McGoldrick (1990), Minuchin (1983), Napier & Whitaker (1980), et des éléments théoriques psychanalytiques issus des travaux de Freud (1905-1933) et de Ferenczi (1908-1932).

Après avoir symbolisé par des schémas les transactions caractéristiques qui s'échangent dans une famille dysfonctionnelle et leurs effets sur la dynamique psychique de l'enfant (Nisse & Sabourin, 2004 p.170-171), nous avons appelé notre méthode «approche systémanalytique»: un néologisme en mot-valise où la systémie ouvre sur la psychanalyse.

Ayant pratiqué le travail social sous mandat judiciaire des juges des enfants nous étions familiarisées avec la question des rencontres sous contrainte avec les familles. Nous avons constaté qu'il était plus facile pour les familles de venir en consultation «voir un psy» si nous les accompagnions, ou si le psy venait à eux. Nous avons décidé de pratiquer la thérapie familiale en réseau et en co-thérapie pour les enfants placés sur ordonnance judiciaire dans des séances à configurations multiples, très librement inspirées des travaux de Speck, (1987, p.21-39). C'est ce travail de thérapie de réseau que nous exposons dans le présent article (Nisse & Sabourin, 1998, p.136). Il consiste à inviter mensuellement en séance, autour de l'enfant victime et/ou auteur et sa fratrie, ses parents non agresseurs, les services de protection de l'enfance, et à inviter de façon transitoire – pour la préparation et le debriefing des procès – les détenteurs de l'autorité parentale (administrateur ad hoc) et les défenseurs de leurs droits (avocat). Quand les parents agresseurs ou complices font l'objet de poursuites judiciaires nous les recevons également, si le juge l'autorise, seuls et/ou avec leurs enfants, seulement lorsque ceux-ci le souhaitent.

Contexte

En France, les statistiques sur l'inceste sont éloquentes et en constante augmentation : en 2020, un Français sur 10 se déclare victime d'inceste, et 32 % sont en contact avec une victime d'inceste³ (AIVI, 2021). Cette dernière statistique est encourageante, elle voudrait dire que l'aversion de voir les maltraitances que Krugman et Leventhal (2015) avaient déplorée, serait en train de diminuer. Ce qui pourrait aussi expliquer les chiffres consternants rapportés par le Conseil de l'Europe en 2015: «Les violences sexuelles concernent environ un enfant sur cinq. 70 à 85 % des enfants connaissent leur agresseur»⁴.

³ AIVI : Association Internationale des Victimes de l'Inceste devenue Face à l'inceste. http://aivi.fr/doc/Ipsos_Face_a_l'inceste_Rapport.pdf. Consulté août 2021. Il faut noter que depuis leur premier sondage de 2015 les chiffres recueillis sont en augmentation.

⁴ Conseil de L'Europe. Consulté le 14 décembre 2021. http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/statistics_en.asp

L'inceste, comme toutes les maltraitements intrafamiliaux est un drame qui se vit «a minima à trois » (Nisse, 2018, p.370) : victime, auteur, partenaire complaisant. Rarement constitué d'une agression unique, c'est un processus d'emprise. C'est le plus souvent une tragédie familiale transgénérationnelle, parfois observable sur les deux lignées maternelle et paternelle, qu'il est nécessaire de prendre en considération et surtout de mettre en mot. Dans ces familles, l'interdit de l'inceste est remplacé par l'interdit de parler.

Tout le monde le constate, du silence ancestral la parole sur l'inceste est devenue possible, parfois même bruyante chez les adultes ayant été victimes enfants. Comme le confirme l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu (2016, p.61), «il n'était pas d'usage, dans les époques précédentes, de dénoncer publiquement les viols intrafamiliaux. Le terme inceste n'apparaît dans les journaux qu'autour de 1910. Il faut attendre la fin du XX^e siècle pour que l'inceste devienne un sujet de discussion publique». Il faut noter, puisque nous allons parler du vocabulaire que le mot inceste n'est entré en France dans le code pénal créé par Napoléon Bonaparte en 1795, qu'en 2010, avant d'en ressortir en 2012 et d'y retrouver sa place que nous espérons définitive, en 2016. C'est un symbole fort.

Nous avons eu la chance de susciter l'intérêt de la première victime porte-parole des victimes d'inceste Eva Thomas⁵, à l'époque où l'on entendait seulement : «violée par son père » sans que soit nommé l'inceste. Nous nous sommes toutes deux rendues au Québec pour comprendre les avancées de ce pays en matière de détection, de lutte et de soin des violences sexuelles à l'encontre des enfants. A notre retour, nous avons créé autour d'elle un groupe de recherche pluridisciplinaire pour confronter fructueusement trois logiques, sociale (protection de l'enfance), judiciaire et thérapeutique, afin de proposer une adaptation de nos lois à cette réalité mal connue. Un heureux hasard a fait que plusieurs d'entre nous, dont un des magistrats, avaient été formés en thérapie familiale – théorie alors peu diffusée en France – et celle-ci s'est imposée comme modèle car « la thérapie familiale peut intégrer aisément les autres modèles, par sa façon même de raisonner qui le situe davantage comme un métamodèle» (Salem & Frenck, 2003, p.8). C'est ce qui nous a permis d'élaborer un Protocole d'intervention sociale judiciaire et thérapeutique pour la protection des enfants maltraités et victimes d'abus sexuels, (Barthe, Brouquet, Fadier-Nisse et al. 1990) poussant le législateur à s'adapter à la réalité des effets post-traumatiques de l'inceste, afin d'améliorer le repérage des enfants victimes, de développer le soin des enfants, de leur famille et de leurs agresseurs, et adapter les sanctions pénales.

Nous avons ensuite beaucoup communiqué dans les médias, car pour la première fois de leur histoire ils donnaient la parole aux victimes d'inceste et à ceux qui les soignent (Ambroise-Rendu, 2016, p.67). Mais si les victimes devenues adultes ont résolument pris la parole, toutes ces évolutions restent encore difficiles à intégrer dans chaque strate des prises en charge des mineurs. Devant ce constat le gouvernement français a récemment mis en place une commission indépendante⁶ chargée de faire un état des lieux et de promouvoir une politique publique en faveur des enfants victimes et à laquelle nous collaborons.

Catastrophe

Le changement brutal est un modèle mathématique que René Thom a mis en évidence dans sa célèbre Théorie des catastrophes. «La catastrophe au sens de René Thom correspond au changement réorganisateur apparaissant dans un système au-delà du point critique, saut brutal permettant à un système de subsister alors

⁵ Eva Thomas. Présidente fondatrice de SOS Inceste, en 1985 son témoignage télévisé bouleverse l'opinion publique.

⁶ CIVIISE. Créée en janvier 2021 à la demande du président de la République, la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences faites aux Enfants est Co-présidée par Edouard Durand et Nathalie Mathieu.

qu'il devrait normalement cesser d'exister. La catastrophe est donc une manœuvre de survie d'un système mis en demeure de quitter sa caractéristique normale. D'où l'aspect souvent bénéfique des catastrophes » (Kannas, 1988, p.471).

Contrairement à ce qu'imagine le grand public, la parole de l'enfant qui dévoile un inceste est toujours vécue comme une catastrophe par les membres de sa famille. Cette parole d'enfant veut rompre la continuité de l'inceste, mais c'est une erreur de penser que cette rupture avec les règles familiales incestueuses est effective et qu'un enfant aurait la capacité de se protéger seul de l'inceste, comme il est illusoire de penser qu'il a le même pouvoir au sein de son système familial que les adultes qui la composent. L'enfant ne fait pas le poids et la neutralité bienveillante du clinicien, issue des usages d'une certaine psychanalyse, revient à se positionner du côté de l'agresseur ou de ses complices. Nous nous sommes opposés à la connotation positive du symptôme «inceste» en refusant de le considérer comme un symptôme ordinaire. Même assorti de son commentaire paradoxal, cette efficace tactique systémique risque fort de renforcer les règles familiales et d'entraîner à son insu le thérapeute familial à se rendre complice des actes criminels ou délictuels infligés à l'enfant.

Systèmes à l'écart de l'équilibre

Mony Elkaïm (1995, p.595) s'est dit d'abord influencé par «la théorie des systèmes ouverts à l'équilibre» (von Bertalanffy) qui s'applique à des systèmes soumis à un jeu de fluctuations qui les ramènent à un même état stable dans des conditions données» il a porté ensuite son intérêt vers «les systèmes à l'écart de l'équilibre (Prigogine) ou des fluctuations peuvent au contraire être amplifiées dans des conditions spécifiques jusqu'à ce que le système évolue vers un nouveau régime, qualitativement différent du régime précédent [...]». Cette description d'une possible évolution s'applique à tout système incestueux apparemment inchangé depuis plusieurs générations, ou bien au système de protection de l'enfance apparemment impuissant à produire du changement dans ces familles suivies pour certaines depuis plusieurs générations.

Amplification de la crise familiale de la loi

Nous nous sommes impliqués dans la crise familiale que nous avons appelé crise de la loi (Gruyer, Nisse & Sabourin, 1991, p.151) – pour qualifier la mise en tension familiale résultant du début de la confrontation de ses règles intrinsèques (incestueuses) à l'interdit légal de l'inceste – et nous l'avons amplifiée en nous appuyant précisément sur la loi qui enjoint de transmettre les informations aux autorités sous peine de poursuite judiciaire. Le but, en nous tournant vers le tribunal pénal, est de maintenir le système familial à l'écart de son précédent équilibre. Si les procédures de protection de l'enfant sont en cours, la question de la sanction des actes incestueux ou de l'abstention de protéger l'enfant incesté est souvent laissée sans exploration thérapeutique. Pourtant, les procédures judiciaires peuvent être des leviers pour le changement, comme l'ont repris Rassinson et Wawrzyniak (2013, p.201), «il y a une nécessaire convergence des champs de la protection de l'enfance, de la prise en charge thérapeutique et de la justice comme système favorisant la résilience de victimes de crime ou de délit face à l'agresseur et au système maltraitant».

La règle familiale de soumission au plus fort est la seule règle que nous pouvions connoter positivement mais en l'assortissant du commentaire paradoxal de changer de règles et de se soumettre à la loi qui interdit l'inceste et oblige à empêcher la commission du crime.

Carrefour Systémique

Le concept de résonance développé par Mony Elkaïm (2010, p.171) – croyance ou sujet commun à deux systèmes en interaction qui peuvent s'amplifier – est venu enrichir notre conception du moment de la rencontre déclenchée par la parole de catastrophe des enfants. «Liée à notre propre histoire, la résonance à un sens et une fonction par rapport au système thérapeutique et familial où elle apparaît». Le point de contact entre un système incestueux, un système thérapeutique ou un système social est en quelque sorte un carrefour systémique (Bouche, 2008, p.34). Ce carrefour systémique est composé de trois contextes qui se superposent, d'abord un contexte idéologique – dogmes, croyances, morale, un système prédéfini d'idées dominantes sur l'inceste – singulier à chacun des membres de chaque système, puis un contexte institutionnel – projets pédagogiques, supervision, formation continue de chaque structure professionnelle – enfin le contexte personnel – l'inceste a-t-il traversé mon histoire familiale, moi-même en ai-je été victime, si oui en ai-je été protégé(e) ? en ai-je été auteur, ou complice, y a-t-il eu un procès ? ai-je suivi une thérapie ? était-elle spécialisée ? etc. C'est-à-dire sa possible résonance sur chacun des participants. Au carrefour systémique, émotions et résonance sont décisives pour l'évolution du système familial en crise. Le contexte personnel est le plus déterminant pour l'obtention ou non d'une amplification de la bifurcation familiale vers l'intégration de l'interdit de l'inceste.

Atmosphère Antidote

Pour favoriser l'émergence d'une synchronisation résiliente des systèmes en présence il est nécessaire de créer une atmosphère qui donne le message qu'une expérience inédite est en cours, et de créer la surprise. Sans surprise, il n'y a pas de changement possible. C'est souvent par la remise en question des routines langagières que nous allons simplement l'obtenir. Nous y reviendrons.

La première séance débute rituellement par la présentation des cothérapeutes à l'enfant, puis par la proposition de se présenter et de nous présenter à son tour «son équipe». C'est-à-dire le rassemblement des professionnels de deux ou trois équipes, Aide Sociale à l'Enfance, foyer d'accueil, lieu de vie, famille d'accueil, et dont un des participants a souvent été à l'initiative de la rencontre. Nous posons les questions directement à l'enfant: sais-tu où tu es? Pourquoi tu es là, qui en a eu l'idée? Qui a pris la décision que tu vivrais ailleurs que dans ta famille? Plus les faits ont été criminels plus les enfants nous donnent la date, parfois même l'heure de leur arrivée en foyer: «oui, je suis sorti de l'enfer» commente l'adolescent devant la surprise qu'il provoque.

Nous expliquons à l'enfant que nous allons au fur et à mesure de la séance faire un dessin de sa famille pour mieux la connaître, avec son aide. Beaucoup d'intervenants sociaux en France connaissent l'outil génogramme et l'ont déjà utilisée avec l'enfant et sa famille. L'analogique nous guide, l'enfant se montre intéressé, mais parfois c'est trop douloureux.

« Je veux apprendre aux chercheurs à chercher! » énonce distinctement une fillette de 9 ans, séparée de ses parents depuis longtemps, qui vient de s'opposer rageusement à cette représentation symbolique de sa famille, tout en en percevant le sens. Encouragée à proposer son propre graphisme, elle apportera aussi des photos pour présenter ses parents et grands-parents et coller leur image sur le génogramme à la séance suivante.

Nous avons décidé de partager l'usage du génogramme en séance avec les patients en l'élaborant avec eux dès la création du Centre des Buttes-Chaumont. Par nécessité nous avons ajouté des symboles spécifiques à la problématique incestueuse et à l'irruption judiciaire. Attentifs à la temporalité, comme le souligne Marianne Janas (2020, p. 87) « en intégrant des variations graphiques et des désignations de changement » nous utilisons le génogramme comme « partage de savoirs, activateur de changement » et nous représentons l'ouverture des investigations pénales par une balance de justice et ses deux plateaux en déséquilibre. Lorsque le processus judiciaire est terminé, nous représentons la balance avec ses deux plateaux stabilisés. La complexité du

processus pénal en cours est abordée avec les victimes quel que soit leur âge et permet de remettre de la temporalité dans le déroulé secret des opérations policières ou d'instruction, parallèles à la thérapie.

Nous observons attentivement le comportement des professionnels et quand c'est nécessaire nous leurs proposons de poser leurs sacs, leurs manteaux, de ne pas prendre de note, de décroiser les bras. Copions l'humour et la provocation de Carl Whitaker, «pourquoi la famille exposerait-elle son bas-ventre fragile» si les participants du réseau restaient «murés sur leur (son) quant à soi» (1983, p.154). Ce génie de la thérapie dont la supervision fût déterminante pour notre évolution de thérapeute, nous maintient dans ce que la deuxième cybernétique nous enseigne, tout observateur fait partie intégrante du système observé. Il serait contre-productif de ne pas métacommuniquer sur la communication non verbale des participants.

Un langage infiltré

Dans les familles incestueuses, les mots sont à double sens, le raisonnement est inversé. En paraphrasant Stéphane Joulain (2018), les agresseurs sexuels usent de leurs «distorsions cognitives» pour se saisir de circonstances, d'évènements de la vie, qu'ils transforment avec «opportunité» en «permissions du réel» afin de les détourner et atteindre leur but sexuel. Pour faire simple, n'importe quel évènement de la vie courante peut leur devenir profitable pour passer à l'acte.

Cette confusion nécessite une posture vigilante et active des thérapeutes concernant le vocabulaire employé par les participants au réseau.

Nous sommes attentifs à maintenir cette atmosphère antidote à la peur par une écoute méticuleuse du vocabulaire, des maladresses et parfois des malveillances langagières inconscientes. Il s'agit d'aider à développer chez tous les professionnels une meilleure attention à la nature des faits incriminés et de leurs effets post traumatiques sur le comportement des enfants. Souvent le récit qui nous en est fait est contaminé inconsciemment par l'interdit de parler : phrases tronquées, ellipses, sous-entendus occultent la nature sexuelle des évènements qui ont conduit l'enfant à être placé.

«Il y a eu des abus dans la famille» énonce la psychologue, «Quel type d'abus? physiques psychiques ou sexuels?». Baisse de la tonalité de la voix: «...sexuels...». Ce mot avait disparu et c'est précisément ce que le système incestueux veut faire oublier à tous les intervenants.

L'articulation des phrases est souvent infiltrée par la violence des situations. Depuis 2015, plus précisément depuis l'attentat de Charlie Hebdo⁷, une répétition langagière «du coup» a retenu particulièrement notre attention. Comme l'a mis en évidence quelques années plus tôt Claudine Chollet «du coup serait une contrefaçon du mot de liaison “par conséquent”, [...] du coup a l'apparence de l'articulation logique mais occulte un chaînon de l'argumentation pour obtenir l'approbation d'autrui [...]»⁸. Comme l'analysent Tromeleue et Rassinon (2018, p.18), dans les situations de supervision «de ce fait, il paralyse l'expression des émotions et neutralise la possibilité de les énoncer de façon symbolique». Ce tic qui rythme répétitivement l'expression des professionnels en séance dès qu'ils se sentent en difficulté, serait-ce un écho du traumatisme collectif dû à l'attentat? Nous avons observé qu'il colonise l'expression de celui qui ne peut plus exprimer la logique de ses actions et de ses réactions quand il ne parvient pas à partager de façon claire ses perceptions. En interrogeant rituellement cette répétition langagière banale, en l'interprétant comme un écho de la violence

⁷ Attentat du 7 janvier 2015 à Paris au siège du journal satirique Charlie Hebdo.

⁸ Article paru dans le journal Le Télégramme du 9 septembre 2015. <https://www.letelegramme.fr/france/du-coup-un-vilain-tic-de-langage-09-09-2015-10766658.php>

intrafamiliale, en méta-communicant à son propos, nous permettons aux participants de la séance de se détendre et de parvenir à resituer clairement la gravité des faits de violence sexuelle, leur temporalité. Les enfants sont très attentifs à ces moments de débats en séance dont ils tirent profit rapidement.

Hypnose, confusion des langues et identification à l'agresseur

Qui ne s'est pas exposé à une rencontre avec des membres d'une famille incestueuse ignore à quel point il est éprouvant de chercher une logique au fil du discours de l'un ou de l'autre des adultes qui composent ce système: discours inversé, brouillé, imprécis, anachronique, fait de ruptures inattendues, de scansions asphyxiantes, les pronoms sont inversés, ils pour elles, on pour nous, eux pour elles, ou bien alors le silence apparaît à la place d'un mot, lourd de menaces ou d'abandon ou de violence ou de séduction.

C'est une maltraitance que la psychosociolinguiste Michelle Van Hooland (2006, p.7) a appelée: «maltraitance communicationnelle, une des formes visibles de la maltraitance psychologique : à ce titre elle existe seule ou se trouve associée aux autres formes de maltraitements (physique, négligences, et abus sexuels).

Sándor Ferenczi évoque à plusieurs reprises une forme particulière de communication parentale qu'il décrit comme «hypnose maternelle, par séduction» et «hypnose paternelle, par crainte» (1929, p.74) «pour rendre docile» (1930, p.247). Nous pouvons supposer que dans les systèmes incestueux ces deux formes de communication-conditionnement utilisées par les parents induisent une forme de transe chez l'enfant incesté et que son développement cérébral est affecté par l'alternance des différentes émotions induites par cette emprise hypnotique parentale. Sans possibilité de comparaison et d'expérimentation avec un autre système de communication, sans surprise, les enfants incestés se taisent et sont porteurs de symptômes post-traumatiques dont le plus complexe à soigner est celui qu'encore une fois Ferenczi le premier a compris, cette intériorisation de l'abuseur par la peur et l'excitation mélangées : «Cette peur quand elle atteint son point culminant oblige les enfants à se soumettre automatiquement à la volonté de l'agresseur, à deviner le moindre de ses désirs, obéir en s'oubliant complètement et à s'identifier totalement à l'agresseur. Par identification, disons introjection de l'agresseur, celui-ci disparaît en tant que réalité extérieure et devient intra-psychique [...].» (1982, p.130). L'identification à l'agresseur sexuel se manifeste alors dans leur langage analogique, leurs symptômes de masturbation compulsive, leurs comportements intrusifs vis-à-vis d'autres enfants, leurs dessins spontanés infiltrés de symboles sexuels, résultants de cette «confusion des langues entre les adultes et l'enfant» (1982, p.132).

Aliénation et désaliénation langagière: lutte contre l'identification à l'agresseur par le recadrage des mots.

L'écoute méticuleuse du vocabulaire employé par les intervenants qui parlent de ces enfants ou à ces enfants est un indice fiable de l'efficacité de l'hypnose parentale exercée sur ces mêmes enfants et de sa résonance sur chacun des participants à la thérapie de réseau.

Les enfants maltraités «sont exposés à une aliénation langagière» démontre Michelle Van Hooland (2006, p.11) qui, en analysant les récits d'enfance maltraitée, s'est «intéressée à l'histoire de l'appropriation de la communication verbale maltraitante et à son éventuel dépassement actif ou passif». Dès que l'on entend un des professionnels évoquer l'un des parents incestueux ou incestigateur par les vocables chargés de tendresse papa, maman qui invoquent le lien d'affection et non pas le lien biologique, nous intervenons, souvent répétitivement, pour interroger cet usage et proposer père ou mère, plus neutre dans leur évocation. La façon dont les participants vont s'adapter ou non à cette injonction thérapeutique est un baromètre très efficace pour prédire l'évolution de la situation.

C'est la répétition thérapeutique qui va produire un effet de contre hypnose d'idéalisation sur l'ensemble du système temporaire et permettre à l'enfant de faire des comparaisons entre les attitudes d'amour et les attitudes ou les faits de haine parentale qu'il a le droit de haïr.

Une adolescente de douze ans que sa mère avait offerte à son amant après l'avoir déflorée, vient pour la première fois en séance accompagnée par une éducatrice débutant son travail le jour même. Il s'agit de préparer cette adolescente en colère à la session d'assises qui doit juger sa mère et son beau-père. Interrogeant l'éducatrice sur ce qu'elle connaît de l'histoire de la famille, l'intervenante répond assez gênée : «tout ce que je sais, c'est que la maman est en prison!». Nous lui répondons que dans l'espace thérapeutique nous conseillons l'usage du mot, mère. La jeune fille réagit immédiatement et tristement: «moi je l'appelle que la sorcière...» réponse des thérapeutes: «Dorénavant nous utiliserons ce terme en séance». #
Cette désaliénation langagière spontanée de la jeune patiente sans espoir qui avait jusqu'alors épuisé quelques psy par ses mimes de coups de poing assés vivement près de leurs visages, a été déterminante pour nous.

Droit à la haine légitime par le choix d'un surnom

Nous aidons la majorité des victimes à reprendre cette idée spontanée de l'expression de la haine légitime (Gruyer, Nisse, Sabourin, 1991, p.168) – cela fonctionne aussi bien avec les victimes adultes – en leur proposant de choisir un surnom qui caricature l'agresseur pour l'utiliser en séance (Nisse, 2007, p.96). Chaque enfant a évidemment le choix du vocable et de refuser notre proposition thérapeutique. Certains d'entre eux prendront le temps de la réflexion et reviendront avec une création mûrement pensée tandis que d'autres trouveront immédiatement.

«L'Autre», «Celui qui n'a pas de nom», «Le monsieur à l'envers», «Taré de zizi sexuel», «Gros pépère beurk», «Sorcière» etc..

Les enfants s'opposent rarement à notre suggestion. Leurs accompagnateurs résistent un peu et se font reprendre par les enfants aux séances suivantes quand ils oublient ce dont nous sommes convenus précédemment et qu'ils parlent du parent incestueux ou incestigateur en utilisant des formules ambiguës au format de convenance: «j'ai vu Monsieur.» ou bien «j'ai dit à Madame.»: «Hé, je l'appelle que l'Autre!» réplique avec indignation la jeune fille incestée. Son père s'est dénoncé quelques mois plus tôt à la gendarmerie, juste après que sa femme et mère de la jeune fille a découvert les tests de grossesse qu'il avait achetés en faisant les courses de la famille.

Quand le surnom a été choisi, un thérapeute l'inscrit au paperboard, ils découvrent que les insultes ont une orthographe, nous leur faisons constater leur présence dans le dictionnaire, c'est un remède souverain contre l'échec scolaire! Parfois la liste des insultes et des surnoms s'allonge, en fratrie ils en rajoutent, se détendent, le choix final s'impose à eux. La peur s'estompe, les corps se redressent, parfois même apparaît le début d'un sourire. «Petit à petit ce levier thérapeutique opère une décontamination psychique des conditionnements émotionnels induits par le bain relationnel de peur dans lequel les victimes ont vécu depuis la première attaque sexuelle.» (Nisse, 2007, p.99). Alors seulement peut émerger un bon souvenir familial à partager.

Vocabulaire et symboles

Sur le modèle des «familles à transactions schizophréniques» (Selvini Palazolli, 1983) les transactions sont qualifiées d'incestueuses ou de maltraitantes. L'enfant victime d'inceste était souvent appelé enfant incestueux, qualificatif désignant l'enfant né de l'inceste, dont la filiation paternelle est interdite d'inscription à l'état civil. Nous avons créé le néologisme «incesté» (Gruyer, Nisse & Sabourin, 1991, p.105), pour insister

sur l'aspect passif de l'enfant exposé à ce type de passages à l'acte, aujourd'hui ce participe passé est couramment utilisé.

Pour évoquer la transaction incestueuse, transgénérationnelle ou intergénérationnelle nous avons choisi un pictogramme en forme de lien (Gruyer, Nisse & Sabourin, 1991, p.137). «La transaction s'inscrit par le moyen de cette boucle refermée sur elle-même et du mouvement de lecture qu'elle impose à l'œil. Cette boucle évoque ainsi la répétitivité et l'enfermement des protagonistes de ces drames» (Nisse, 2020, p.103).

Nourris des travaux de Ferenczi nous avons la certitude que la place maternelle est cruciale pour les passages à l'acte incestueux, leur pérennité et surtout pour le traitement des suites du traumatisme: «Le pire c'est vraiment le désaveu, l'affirmation qu'il ne s'est rien passé, qu'on n'a pas eu mal, ou même d'être battu ou grondé lorsque se manifeste la paralysie de la pensée et des mouvements; c'est cela surtout qui rend le traumatisme pathogène [...]» (Ferenczi, 1982, p.109). L'école de Milan a mis en évidence les «jeux instigatoires» (Selvini Palazolli, 1983) au sein de couples ou des familles, alors nous avons créé un néologisme «incestigatrice» et «incestigeur» (Gruyer, Nisse & Sabourin, 1991, p.106), pour mettre en évidence l'instigation passive ou active des passages à l'acte incestueux par un membre de la famille – le plus souvent la mère.

Quand les actes transgressifs sont particulièrement violents et cruels nous utilisons le néologisme «incestueur» et son corollaire «enfant incestué (Gruyer, Nisse & Sabourin, 1991 p.105)» soulignant l'aspect infanticide des transgressions sexuelles et les angoisses de mort vécues par la victime. Nous avons qualifié d'«incestigation» (Nisse, Sabourin 2004, p.72) les abstentions de protéger ou de porter secours – souvent par méconnaissance des stratégies relationnelles incestueuses ou maltraitantes – qui favorisent la poursuite des faits dans les systèmes élargis, institutionnels par exemple. L'incestigation qualifie la résistance au changement, elle se déploie par identification à l'enfant soumis à la peur, lorsque sans aide, sans supervision ni formation la fatigue psychique apparaît chez le professionnel par un effet du traumatisme vicariant qui peut se développer «chez une personne “contaminée” par le vécu traumatique d'une autre personne avec laquelle elle est en contact. Le système des neurones miroirs pourrait jouer un rôle dans cette transmission, notamment par contamination physiologique et sensorielle». (Bouvier & Delluci, 2017, p.269).

Un domaine régulièrement marqué par l'embrouille et l'inversion est celui des mots qui servent à évoquer la justice pénale. C'est observable à la fois du côté des intervenants, médecin, psychologue, éducateur, et des parents des mineurs. Par exemple: «elle va à son procès» dit l'éducatrice en inversant la logique pénale puisqu'elle parle de la mineure victime, donc de la partie civile, alors qu'il s'agit du procès de l'accusé. «Je suis convié à une audience» énonce le père d'un mineur – suicidaire – qui va probablement recevoir sa mise en examen pour avoir incesté sa petite sœur, après avoir été lui-même incesté par leur grand-père. Ce père disqualifie sa convocation en tant que détenteur de l'autorité parentale à l'audience de comparution de son fils mineur. «Convlié» au lieu de «convoqué» annule par avance le fait que, si son fils mineur est condamné, en tant que détenteur de l'autorité parentale, ce père sera aussi condamné à verser les dommages et intérêts à la victime, sa fille, violée par son fils.

Une locution en toc de langage: «c'est compliqué» est répétitivement exprimée par les intervenants en guise d'explication parce qu'ils ne savent pas comment transmettre des notions paradoxales, les doubles liens étant constants dans la maltraitance communicationnelle. Si cette locution n'est pas interrogée elle restera pleine d'informations inexploitées et dévitalisées de leur sens.

La répétitivité de l'attitude active des thérapeutes pour chasser l'ambiguïté du propos permet à ces enfants d'avoir la certitude que c'est possible à la fois d'être compris et d'être remis en question, car la plupart de leurs référents intègrent profondément nos suggestions.

Par la répétition de nos interventions et par l'adaptation visible des adultes, les enfants retiennent l'importance de la précision des mots notamment dans la procédure pénale à laquelle ils participent et dans laquelle chaque mot est soupesé.

Il n'est pas rare que lors du procès des membres de leur famille, nos jeunes patients reçoivent les félicitations des présidents des tribunaux correctionnels ou des cours d'assises pour la dignité et la clarté de leurs témoignages à la barre. Souvent après le procès et à la fin de leur thérapie, ces enfants qui furent incestés, réalisent d'eux-mêmes l'importance et le pouvoir des mots et savent élever la voix en leur faveur, conscients de leurs droits.

Émotions et symboles

Différentes émotions peuvent sidérer la pensée lors de la rencontre avec un système incestueux. C'est parfois si bouleversant que certains professionnels peuvent être pris de malaise en chemin pour la séance qui va provoquer la confrontation avec la réalité des transgressions sexuelles subies par les enfants, malgré les mesures de protection.

Il était donc nécessaire que nous trouvions des symboles qui parlent des émotions à tous, quelle que soit la culture d'origine : le mythe de Méduse et ses diverses représentations dans l'art s'est imposé. Méduse est une jeune fille violée par un dieu, qu'une déesse jalouse transforme en monstre, et sa chevelure en serpents, en la condamnant à pétrifier les humains de son regard.

Trois œuvres d'art peuvent symboliser ces émotions. Il s'agit d'abord du tableau célebrissime du Caravage où la peur accompagne la fascination devant la tête décapitée de Méduse qui continue de pétrifier, puis le dégoût devant la tête de Méduse au milieu d'un plat de spaghetti à la tomate que Munoz – qui oeuvre avec les déchets de notre société de consommation – a imaginé, et enfin l'émotion la plus complexe, l'empathie ici détournée par la séduction exercée par l'expression de souffrance du visage de marbre de l'œuvre sublime que Le Bernin a fait du mythe de Méduse, et qui pourrait faire oublier la dangerosité mortelle des serpents.

Au carrefour systémique, la résonance amplifie ou non ces émotions profondes. Pour rappeler cet effet inconscient provoqué par la proximité avec ces mères en grande souffrance mais dangereuses pour leurs enfants, nous avons logiquement choisi Méduse comme symbole de la mère incestigatrice. La plupart d'entre elles partagent avec ce mythe le passé de victime et le présent menaçant d'hypnose malveillante sidérant la pensée. «Ce pictogramme est fait d'un trait formant un halo mouvant dessiné autour du cercle figurant la mère. De ce halo partent des flèches ondulantes, à l'instar de la chevelure de serpents de Méduse. Nous soulignons ainsi son inaccessibilité affective, l'agressivité et/ou le rejet de son/ses enfant(s) victime(s) et son effet hypnotique». (Nisse, 2020, p.103).

Surestimation bienveillante du potentiel d'évolution de l'enfant

La surestimation bienveillante du potentiel d'évolution de l'enfant est une posture intérieure des cothérapeutes qui aura valeur de prédiction. Cette certitude de la survenue du changement est essentielle : « Grâce à cette surestimation prédictive on soutient la résilience, par un effet certes hypnotique, mais qui renforce la structure du moi de ces enfants tellement abîmés. Hypnotiquement, mais surtout stratégiquement on répare ainsi l'auto-déchirure». (Nisse et Sabourin, 2004, p.99). Ce concept d'auto-déchirure est issu des travaux de Ferenczi sur le traumatisme et publiés après sa mort (Ferenczi, 1982, p.147)

Cette disposition psychique repose sur l'expérience clinique de près de 40 ans d'articulation de l'éducatif et de la justice pénale à la thérapie systémique de réseau. Elle va fonctionner comme un tuteur de résilience. En

instituant des rituels thérapeutiques pour ces enfants dont les liens d'attachement ont été si discontinus, nous offrons un nouveau contexte qui favorise le développement de nouveaux possibles. Nous commençons les séances par ce qui va bien, sommes systématiquement attentifs à la suite immédiate de la dernière séance, lors du voyage de retour avec leurs référents. Nous vérifions l'avancée de l'intégration des suggestions d'abandonner les mots à l'impact douloureux «papa et maman» qui résonnent sur les traumas de ces enfants, et dénouons les maladresses langagières. Nous observons les progrès cognitifs fulgurants, soutenons les passages de classes adaptées en classes ordinaires.

Il y a deux ans, une fillette de 9 ans, terrifiée comme tous ses frères par la violence criminelle paternelle et soumise comme eux par les négligences maternelles et les violences incestueuses, a confié le secret familial à son accueillante. Elle a ainsi créé un changement brutal dans le fonctionnement familial. En raison de la permanence du grave danger, son dernier frère, un bébé de quelques mois vient d'être accueilli dans le même village d'enfant. Elle est soulagée. Comme tous ses frères, elle avait terriblement peur que leur petit frère ne meure des violences et des négligences... C'est sa cinquième séance, elle dessine au paper board, tout en étant très attentive à ce que disent les éducateurs et la psychologue qui l'entourent. Soudain un des cothérapeutes commente la nouvelle perception des capacités de cette enfant par toute son «équipe». La fillette intervient et demande ce que veut dire «perception». Contente de l'explication donnée, de comprendre ce mot nouveau, elle qualifie d'elle-même son nouvel appétit de connaissance: «moi, je suis attrapeuse de mot ».#

CONCLUSION

Nous avons voulu attirer l'attention sur l'infiltration perceptible dans l'expression orale des intervenants en thérapie familiale de réseau, de la résistance au changement des systèmes familiaux incestueux. Dans notre présentation nous avons tenté de transmettre les moyens par lesquels nous parvenons à flexibiliser cette homéostasie incestueuse et maltraitante, incomparablement efficace pour maintenir les victimes dans le silence, mettre en faillite la protection de l'enfant et favoriser la récurrence des violences sexuelles. Chaque expérience clinique et chaque expérience de formation nous apportent de nouvelles idées sur la «contamination inconsciente» exercée par les systèmes maltraitants sur la pensée des professionnels qui se trahit par et dans le vocabulaire utilisé en séance. Notre contribution n'est qu'une incursion brève sur un sujet complexe qui ouvre sur de nouvelles perspectives de travail clinique.

Bibliographie

Ambroise-Rendu, AC. (2016). Briser le tabou. Du secret à la parole médiatique, le tournant des années 1970-1990. *Sociétés & Représentations*, 42(2) (2016/1): 59-72. Paris, France: Editions de la Sorbonne. Consulté sur <https://doi.org/10.3917/sr.042.0059>

Barthe, D., Brouquet, M., Fadier-Nisse, M., Gruyer, F., Hamon, H., Sabourin, P. (1990). *Protocole d'intervention sociale judiciaire et thérapeutique pour la protection des enfants maltraités et victimes d'abus sexuels*. Paris, France: Fondation pour l'Enfance.

Bouche, T. (2008). Émotions et peurs des professionnels. En collaboration avec le Centre des Buttes-Chaumont. *Actes du colloque 2008*. 33-36. Paris, France: Collection Fondation pour l'Enfance.

- Bouvier, G., Delluci., H. (2017). Les traumatismes vicariants. In Tarquinio, C. *Pratique de la psychothérapie EMDR*. 269-278. Paris, France: Dunod.
- Elkaïm, M. (1995). Description d'une évolution. In Elkaïm, M. *Panorama des thérapies familiales*: 587-612. Paris France: Seuil.
- Elkaïm, M. (2010). A propos du concept de résonance. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratique de réseaux*, 45(2): 171-172.
- Ferenczi, S. (1982). *Psychanalyse, tome IV. Œuvres complètes (1927-1933)*. Paris, France: Payot.
- Freud, S. (1962). *Trois essais sur la théorie de la sexualité (1905)*. Paris, France: Gallimard.
- Freud, S. (1966). *Introduction à la psychanalyse*. Paris, France: Payot.
- Gruyer, F., Nisse, M., Sabourin, P. (1991). *La violence impensable inceste et maltraitance*. Paris, France: Nathan.
- Janas, M. (2020). Innovation et changements en protection de l'enfance. In Daure, I., Borcsa, M. (éd.) *Les génogrammes d'aujourd'hui. La clinique systémique en mouvement*. Paris, France: ESF.
- Joulain, S. (2018). *Combattre l'abus sexuel des enfants. Qui abuse? Pourquoi? Comment? Comment soigner?*. Paris, France: Desclée de Brower.
- Kannas, S. (1988). In Beaujean, J., (Auteur), Benoit, JC., Malarewicz, JA (ét.): *Dictionnaire clinique des thérapies familiales systémiques*. Montrouge, France: EFS Editeur.
- Krugman, R. D., Leventhal, J.M. (2015). Confronting Child Abuse and Neglect and Overcoming Gaze Aversion: The Unmet Challenge of Centuries of Medical Practice. *Child Abuse & Neglect. The International Journal*, 29: 307-309.
- McGoldrick, M., Gerson, R. (1990). *Génogramme et entretien familial*. Paris, France: ESF.
- Minuchin, S. (1979). *Familles en thérapie*. Paris, France: Delarge.
- Napier, A., Whitaker, C. (1980). *Le creuset familial*. Paris, France: Robert Laffont.
- Nisse, M., Sabourin, P. (1998). La thérapie de réseau. In Lopez, G., Sabouraud-Seguin, A. (ét.) *Psychothérapie des victimes*. Paris, France: Dunod.
- Nisse., M., Sabourin., P. (2004). *Quand la famille marche sur la tête, inceste, pédophilie et maltraitance*. Paris, France: Seuil.
- Nisse, M. (2007). Humour, haine symbolique et résilience, du bon usage thérapeutique des mots obscènes chez les victimes de violences sexuelles. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseau*, 2007/2 (39): 93-101. Louvain-la-Neuve, Belgique.
- Nisse, M. (2018) Rapport des experts et du groupe bibliographique. In *Audition Publique; Auteurs de violences sexuelles; prévention, évaluation, prise en charge*. 262-296 & 370. Consulté sur le site des FFCRIAVS <https://www.ffcriavs.org>
- Nisse, M. (2020). Inceste: tempo thérapeutique et tempo judiciaire. In Daure.,I., Borcsa, M. *Les génogrammes d'aujourd'hui La clinique systémique en mouvement*. Paris, France: ESF.

- Nisse, M. (2020). Small mood note from a French family therapist in times of pandemic. In Aimorin Woods, D., Fraenkel, P., Mosconi, A., Nisse, M., Munoz, S. Family and COVID-19: International Reflections during the Pandemic from Systemic Therapists across the Globe. *Australian & New Zealand Journal of Family Therapy*, 41, 114-132 (12-14) <https://doi.org/10.1002/anzf.1416>
- Rassinon, S., Wawrzyniak, M. (2013). Quand le parcours de soins rencontre le champ judiciaire : un méta système thérapeutique? *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 50: 199-211.
- Salem, G., Frenck, N. (2003). Espoirs et limites de l'approche thérapeutique des familles maltraitantes. In Glatz, G (ét.) *Quels soins pour les familles maltraitantes?* Lausanne, État de Vaud, Suisse.
- Selvini Palazzoli, M. (1983). *Paradoxe et contre paradoxe. Un nouveau mode thérapeutique face aux familles à transaction schizophrénique*. Paris, France: ESF.
- Speck, R. V. (1987). Intervention en réseau social. Dans Elkaïm, M. (ét.) *Les thérapies de réseau, Théorie et développement*. 21-40. Paris, France: ESF.
- Thomas, E. (1985). *Le viol du silence*. Paris, France: Aubier.
- Tromeleue, L., S, Rassinon, S. (2018). Impact des stratégies relationnelles violentes sur les systèmes de prises en charge. *Soins Psychiatrie*, 315: 16-19.
- Van Hooland, M. (2006). *Maltraitance communicationnelle. L'histoire communicationnelle dans les récits d'enfance maltraitée*. Paris, France: L'Harmattan.
- Watzlawick, P., Helmick Beavin, J., Jackson, D. D. (1979). *Une logique de la communication*. Paris, France: Seuil.
- Whitaker, C. (1983). De la théorie comme gêne pour le travail clinique. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseau*, 7: 147-155.